

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 31 MARS 2004****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 31 mars 2004*

Aujourd'hui, à vingt et une heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 43 Loi n° 1 sur les crédits, 2004-2005

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.